

Les déclarations récentes et successives par lesquelles M. le Maréchal PETAIN dit son intention de grouper les départements en régions sont ici l'objet de commentaires passionnés. La Bretagne est une province vivante dont les populations sont presque unanimes à souhaiter la reconstitution. Ces populations restent foncièrement, ardemment françaises; elles n'ont cessé de le prouver, notamment au cours des deux guerres de 1914 et 1940, et, loin de les éloigner, nos malheurs qu'elles partagent ont avivé encore leur sentiment patriotique? Chaque jour m'en apporte la confirmation.

Mais ces populations n'entendent pas que les sacrifices consentis par leurs fils restent vains, car la Bretagne a sa personnalité, même physique. Elle a su préserver son visage, ses coutumes, ses traditions. En prenant possession de mon poste, fin septembre, et en cherchant à découvrir l'âme de ce pays, je m'étais laissé dire avant d'y venir que le mouvement autonomiste était superficiel, liquidé. Ce n'est pas exact.

Si les protagonistes actuels de l'autonomisme (Mordrel, Debeauvais) sont disqualifiés parce que non entièrement bretons, condamnés par nos Tribunaux, rentrés dans les fourgons de l'étranger et combattus par l'Eglise, si leur mouvement dès lors ne pouvait être que de surface, il n'en a pas moins réveillé de vieilles et légitimes aspirations auxquelles il eut été sage et équitable de donner satisfaction plus tôt.

Le Gouvernement a su refuser à Mordrel et à Debeauvais l'auréole du martyr. Il ne les a pas mis en posture de persécutés, eux qui d'ailleurs se targuaient de la protection des troupes d'occupation. Sans cette attitude de leur part et de la nôtre, ils compteraient peut-être aujourd'hui plus d'adhérents. Le nombre de ces derniers ne s'en est pas moins accru (de quelques dizaines il serait passé à plusieurs centaines).

L'Heure Bretonne, journal agressif du nationalisme breton séparatiste a des articles économiques bien faits, une argumentation spécieuse. Elle est envoyée aux prisonniers de guerre dans tous les camps bretons de France et d'Allemagne. Soutenu financièrement ce journal devient plus important et est si largement répandu que le Préfet sera bientôt le seul à ne pas le recevoir.

Quelques tracts séparatistes réapparaissent et sont distribués. On me les apporte spontanément. J'en fais rechercher et poursuivre les auteurs et propagateurs.

Des papillons anti-autonomistes apposés presque chaque jour sur des vitrines de magasins suffiraient à révéler les vrais sentiments du Ministère.

Après la bagarre du dimanche 25 Août à Quimper, au temps de mon prédécesseur, lors de la vente sur la place St Corentin, à la sortie de la grand'messe, du journal autonomiste, une trentaine de jeunes gens bretons et autres, occupés à des exercices paramilitaires étaient venus du Château de Rohan, à Pontivy, s'installer au Manoir de Kerriou, en Gouzec (18 Kilomètres d'ici). La propriété avait été louée par bail 3, 6, 9, à une dame dite baronne Clarac du Vivier, locataire elle-même de M. BOURHIS, avocat à Guingamp.

Ces jeunes gens étaient armés, Depuis mon arrivée, ils ne sont pas sortis du domaine, mais leur présence apparaissait comme une sorte de défi à l'opinion publique. J'ai cru devoir faire quelques remontrances aux autorités d'occupation qui viennent de donner l'ordre à cette formation importée et importune d'abandonner son bail. Elle quitte le département.

Mais je crois nécessaire une thérapeutique plus active; il me paraît opportun de traiter par l'homéopathie.

Des hommes politiques, des érudits locaux, tout ce qui dans la région passe pour avoir un certain crédit ou être fêru d'études bretonnes, a reçu ces derniers jours la visite de savants germaniques, de professeurs d'Universités allemandes, venus les interroger sur la culture celtique et s'enquérir de leurs desiderata à cet égard.

Il est fort regrettable que les vœux émis avant la guerre par de nombreux Conseils Municipaux du département, par les Conseils Généraux des Côtes-du-Nord et du Finistère, ainsi que les propositions de loi déposées pour l'enseignement de la langue bretonne n'aient jamais pu aboutir. L'article du règlement des écoles publiques du Finistère visé en 1922 par le Ministre de l'Instruction Publique reproduit à cet égard l'article 14 du règlement ministériel du 18 Janvier 1887 et dispose "le français sera seul en usage dans l'école". Il n'a jamais été modifié

La circulaire en date du 7 Octobre 1940 de M. le Ministre de l'Instruction Publique recommande aux maîtres de s'intéresser à l'histoire locale, d'apprendre les dialectes, au besoin de les enseigner, pour mieux renseigner les enfants. Elle parle de la langue d'Oc, mais elle est muette sur la langue bretonne qui, elle aussi, a sa littérature et fut familière à plusieurs de nos écrivains et hommes d'Etat. L'omission a été relevée; on la présente volontiers comme un oubli injurieux. Faute de pouvoir préjuger de votre décision sur les conditions et les établissements dans lesquels pourrait être donné un enseignement

officiel du breton - décision qu'il était besoin de murir - je crois devoir, par une circulaire de M. l'Inspecteur d'Académie, mettre fin à une habitude qui nous fut longtemps reprochée et rappeler qu'aucun texte n'interdit aux élèves de parler breton aux récréations dans la cours de l'Ecole.

Mais il conviendra de ne pas en rester là; il serait urgent à mon sens, que la Bretagne retrouvât son unité administrative et économique sous la forme d'un Gouvernement provincial. Cette réforme, impatientement attendue, ne doit du reste être faite que dans le cadre de celle de nos institutions; sinon les agitateurs de l'Heure Bretonne ne manqueront pas de la dire réalisée sous la pression de leur campagne. Il importe seulement de ne plus la différer.

"Bretons en FRANCE et Français à l'Etranger", telle est la fière devise finistérienne. C'est une mystique d'indépendance et non une velléité séparatiste; c'est l'affirmation d'un amour fervent pour la petite Patrie et non le reniement de la grande.

Une Délégation de personnalités des cinq Départements bretons serait, m'assure-t-on, heureuse d'aller en renouveler le témoignage à M. le Maréchal PETAIN, chef de l'Etat Français.